



TRIAL ENTRAINEMENT DU 22 JUIN 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le trial club de Caisnes organise un entraînement de la discipline trial réservé exclusivement aux licenciés ETR – ETJ – NTR – PASS CIRCUIT TRIAL

Pas de classement à l'issue de cette épreuve

Possibilité de faire deux tours du circuit composé de 10 zones par tour.

Ouverture des contrôles à 9h30

Premier départ à 10h

Fermeture définitive de la zone n°1 à 15h00 maximum après le passage du marshal

ARTICLE 2 : CATEGORIES

- **TR1** Flèches BLEUES
- **TR2+** Flèches BLEUES et VERTES alternées
- **TR2** Flèches VERTES
- **TR3+** Flèches VERTES et JAUNES alternées
- **TR3** Flèches JAUNES
- **TR4+** Flèches JAUNES et NOIRES alternées
- **TR4** Flèches NOIRES

ARTICLE 3 : CYLINDRÉE DES MOTOS EN FONCTION DE L'ÂGE DES PILOTES

Pas de restriction

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront sur le site internet HELLOASSO « ASSOCIATION MOTO TRIAL DE CAISNES » jusqu'à la veille de l'épreuve à 18h. Montant de l'engagement : 25€

Un pilote pourra s'inscrire le matin de l'épreuve à l'aide du bulletin d'engagement fourni sur place.

Montant de l'engagement majoré 40€.

Absence non justifiée non remboursable, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Pas de licence à la journée pour cette épreuve.

Afin de préserver l'équité entre concurrents du trial national du 23 juin 2024, les pilotes participants à la manifestation du 22 juin ne pourront s'inscrire lors du trial national du 23 juin 2024 **même avec une licence à la journée.**



ARTICLE 5 : CONTRÔLE ADMINISTRATIF

- Licence FFM en cours de validité (voir article 1)

ARTICLE 6 : CONTRÔLE TECHNIQUE

Règlement technique conforme aux règles techniques de sécurité spéciales TRIAL, motos et équipements selon l'article 6.1 du règlement FFM du Championnat de France

Le port d'un casque homologué N.F ECE 22-05 ou ECE 22-06, de bottes allant jusqu'aux genoux, d'une paire de gants, ainsi qu'un maillot manches longues sont obligatoires.

La protection individuelle DORSALE (norme EN 1621-2-3) est recommandée pour tous les pilotes.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire pour les ravitaillements et les séances de mécanique.

Le coupe circuit magnétique au poignet est obligatoire et doit rester porté dès que la moto est en mouvement.

La couronne arrière pleine, la protection de couronne et de pignon de sortie de boîte sont obligatoires, leviers boulés, axe de sélecteur bouché. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations.

ARTICLE 7 : REGLEMENT

Définition des fautes dans la zone selon les articles 2 et 3 des Règles Générales Trial

Les zones devront être franchies dans l'ordre de leur numérotation.

La première zone à franchir est la zone numéro 1

Le comportement des pilotes envers les commissaires et les organisateurs devra être exemplaire